

33 nouveaux engagements en faveur de la biodiversité

Dossier de la rédaction de H2o
February 2014

Philippe

Martin, ministre de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie, a reçu, le 30 janvier 2014, les lauréats 2012 et 2013 des sessions d'appel à reconnaissance de la Stratégie nationale pour la biodiversité. L'objectif est de valoriser les engagements volontaires d'une palette d'acteurs diversifiée en faveur de la biodiversité.

La

France a lancé sa stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) en 2004 pour concrétiser son engagement au titre de la Convention sur la diversité biologique. Après la première phase qui s'est terminée en 2010, la nouvelle SNB 2011-2020 vise à produire un engagement plus important des divers acteurs, à toutes les échelles territoriales, en métropole et en outremer, en vue d'atteindre les objectifs adoptés. La SNB 2011-2020 vise à renforcer notre capacité individuelle et collective à agir, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités (eau, sols, mer, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures, tourisme, industrie, commerce, éducation, recherche, santé, etc.).

Le mécanisme de mobilisation associé à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 comprend deux étapes :
1. Les acteurs volontaires (publics et privés, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités) signent d'abord "l'adhésion à la SNB" pour manifester leur intérêt, valoriser et faire connaître la SNB ; 2. Chaque adhérent est ensuite invité à agir concrètement dans le cadre d'un "engagement volontaire", lors de sessions d'appel à reconnaissance lancées chaque année. Pour être reconnu par le comité national de la SNB, les projets doivent être constitués d'un ensemble d'actions concrètes, cohérentes et significatives qui s'inscrivent au cœur de l'activité de l'adhérent. Les porteurs des engagements non reconnus sont accompagnés par le secrétariat de la SNB en vue de la présentation d'un nouveau dossier d'engagement lors de la session suivante.

Jusqu'à aujourd'hui, le statut "d'engagement reconnu SNB" a été attribué à des acteurs très différents par leur taille, leur statut et la nature de leur activité comme des Inventaires de la biodiversité, des actions de sensibilisation et d'information du grand public, le développement de la formation et de la professionnalisation, la prévention des atteintes à la biodiversité causées par les activités, des actions de conservation...

